



Compte-rendu CSA-SA du 29 novembre 2023

Ouverture de séance à 13h40

Etaient présents pour l'Administration :

Président : M. le Secrétaire Général Erwan POLARD

M. le DRH adjoint Guillaume LEMERCIER

Mme la Cheffe de Division de la DSM Isabelle ALAMELAMA

OS: UNSA EDUCATION - FSU - AD - FO

Les votants pour les OS: 10

Représentants de l'UNSA Education: Jean-François CHAN-LAP - Daniéla SITALAPRESAD – Denis URBINO – Jean-David BOYER – Farylla FOCK-LAPP

Ouverture de séance,

Suite à la demande de l'UNSA EDUCATION sur le respect du décret n°2020-1427 art. 13 du 20 novembre 2020, l'article 1 de l'arrêté DSM1 n°2023/46 portant sur la désignation des représentants de l'administration a été conformément appliqué.

<u>Les experts de l'administration</u> entreront en séance lors de la présentation du point à l'ordre du jour les concernant.

Le secrétariat de séance sera assuré par FO.

Le Président annonce que la tenue du CSA spécialisé (ex CHSCT) aura lieu en février car le recteur tient à y être présent.

Déclaration liminaire de l'UNSA EDUCATION : (document 1)

Le Président propose au prochain CSA SA, suite à la déclaration liminaire de l'UNSA Education, d'expliquer l'outil Kélio et voir le problème des ASA. Car pour lui jusqu' à maintenant il n'y avait pas de problème sur les ASA.

L'UNSA annonce le décès d'un collègue figurant sur l'organigramme du SAP2SCT, la communication sur ce sujet aurait dû être faite à l'ensemble du rectorat.

L'administration déclare avoir fait ce qu'il faut envers la famille, mais qu'il est délicat d'avoir une communication sur ce sujet pour l'ensemble des collègues.

Ordre du jour (ODJ) de la séance portera sur les points suivants :

- 1- Organisation de la DPES (pour vote)
- 2- Présentation du SAP2SCT (ex 3ST) (pour info)
- 3- Réorganisation de la DFP (pour vote)
- 4- Mise en place du service régional académique des achats (SRAA) (pour vote)
- 5- Adhésion au RIFSEEP des personnels techniques et pédagogiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports (pour info)

L'administration demande un vote sur le rajout du point 5 à l'ordre du jour.

Vote unanime, Pour: 10

POINT 1 - Organisation de la DPES.

Présentation par l'expert de l'administration : Le chef division de la DPES

Celui-ci nous présente :

- les raisons du regroupement de la DPES 1 et DPES 6.
- -La suppression du poste de chef de DPES 5.
- -La création de 2 référents « appui aux services » de catégorie A
- -la création d'un deuxième adjoint au chef de division.

Et la présentation d'un organigramme « avant-après » réorganisation.

L'UNSA a fait plusieurs observations : Nous devons nous prononcer sans avoir la cartographie des postes, ceci est une demande récurrente de notre part. Les postes requalifiés non pourvus doivent réapparaître. Comment vont se répartir les taches entre les 2 postes d'appui aux services et les services qu'ils sont sensés soutenir ?

Le chef de division nous dit que ce sont des coordonnateurs qui viendront en soutien des services

Les OS demandent combien de candidatures reçues pour ces 2 postes d'appui?

Le chef de division il y a eu 3 candidatures dont 1 un attaché, les postes étaient ouverts aux titulaires ou contractuels. Sur le poste d'appui aux actes collectifs la personne est recrutée en CDD pour le moment car son détachement n'a pas encore été validé par L'iNSERM.

La commission pour le recrutement du chef du mouvement (DPES 3) a eu lieu.

L'UNSA fait remarquer que sur l'organigramme final, les 2 adjoints au chef de division n'apparaissent pas et qu'il y a un risque sur les obligations de chacun.

Le chef de division précise que c'est un oubli, et que les 2 adjointes au chef de division n'ont pas de lien hiérarchique avec le reste de division.

Vote unanime, contre: 10

POINT 2 - Présentation du SAP2SCT (ex 3ST)

Présentation par <u>l'expert de l'administration</u> : La SGA directrice des fonctions support et de la Modernisation administrative.

Celle –ci nous indique que l'organigramme doit être modifié suite au décès d'un collègue et Mme RAT accède à la fonction d'ISST.

Ce point était pour information.

La SGA nous demande de pouvoir traiter le point 4 immédiatement puisqu'elle est aussi experte sur ce point. Accord des OS.

POINT 4 - Mise en place du service régional académique des achats (SRAA)

Ce service est crée par arrêté du recteur d'académie et placé sous son autorité, en vertu des différents articles du code de l'éducation. Cette création de service regroupe la cellule achat DFP et la cellule DAISU travaux sous la responsabilité de la SGA directrice des fonctions support et de la Modernisation administrative.

Vote: Abstention: 6

Pour: 4 (UNSA Education)

POINT 3 – Réorganisation de la DFP (document 2)

Présentation par <u>l'expert de l'administration</u> : Le chef division de la DFP

Celui-ci nous indique que le projet de réorganisation date d'il ya 2 ans, il comprend :

- **-La mise en place d'un contrôle interne comptable** pour maitriser les risques. La fin du régime de responsabilité du comptable. Celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2024 ne fera plus que des contrôles par prélèvement. L'ordonnateur pour faire face à ses responsabilités devra mettre en place ce contrôle interne.
- -Un Chef de service DFP3
- **-Une plateforme de déplacement** à été présentée en 2022 et revu en 2023 (prise en charge dans CHORUS DT Frais de déplacement- congés bonifiés-billets d'avion)
- -La mise en place d'un adjoint au chef de division.

Les OS demandent pourquoi il n'y a pas de secrétariat dans cette présentation. Et d'où vient le support CIC achat.

L'administration précise que cela vient de la dotation ministériel pour la création de support de catégorie A.

L'UNSA Education se demande selon la présentation de l'organigramme de la DFP 3 et le trait qui passe au milieu des 2 catégories B qui est le N+1 des catégories C de ce service.

Le chef division de la DFP nous indique que chaque catégorie C aura un N+1, mais qu'ils auront à répondre indifféremment à l'un ou l'autre.

L'UNSA Education signale qu'il **manque un agent de catégorie C** à la DFP 3, ils sont 7C et non 6C comme indiqué sur l'organigramme. Le Catégorie A de la DFP3 aurait dû être présenté l'an dernier, car la collègue catégorie B est partie sans pouvoir présenter la liste d'aptitude, alors qu'on lui avait rajouté des missions dévolu à celui qui était sur le support de chef de service.

Le chef division de la DFP indique que cette présentation est une projection et qu'il y a des requalifications, en conséquence l'organigramme présenté est l'organigramme cible.

Pour **L'UNSA Education** cet **organigramme n'est pas bon**, Le chef de division aurait dû présenter un organigramme uniquement avec la présentation de l'adjoint au chef de division et un secrétariat.

Le Président reprend la parole et porte le constat que <u>ce projet ayant des requalifications</u>, <u>il propose</u> <u>de retirer le projet</u>. En précisant que <u>les requalifications doivent être présentées aux OS ayant</u>.

L'UNSA Education pense que ce retrait de projet va ramener de la sérénité dans la division.

Le Président profite de cet échange pour nous annoncer le contingent de requalification de cette année pour l'académie est de 22 possibilités de requalification, soit (-22 poste de catégorie C) qui seront « requalifiés» en 7 catégorie A et 15 catégorie B.

Toutes ses décisions seront prises après réunion avec les chefs de divisions et discussion avec les organisations syndicales.

L'UNSA Education rappelle qu'on requalifie les postes et pas les personnes.

Le président est en accord avec cela et il précise qu'il y a très peu de postes de catégorie C libres, et qu'il faut inciter les collègues à passer les concours de catégorie B.

L'UNSA Education interpelle l'administration sur le fait qu'il faille attendre 6 mois pour qu'un administratif ait le bénéfice de sa promotion contrairement aux enseignants, sommes –nous aussi invisibles là-dessus ?

Réponse du chef de DPATE rentré comme <u>expert de l'administration</u> sur le point 5 : Actuellement il y a 2 campagnes de changement d'échelon. Les campagnes de changement d'échelon sous RenoiRH seront beaucoup plus fréquentes. Les campagnes de revalorisation de corps et de grade antérieurement nous étaient imposées.

POINT 5 – Adhésion au RIFSEEP des personnels techniques et pédagogiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports (Pour information)

Ce point est passé en CSA académique jeudi 23 novembre 2023. La date d'effet au 1^{er} janvier 2024.

Le BOP 214 concerne les PTP de la DRAJES.

Le BOP 219 concerne les PTP des fédérations sportives

La séance s'est terminée à 15H45.